

Dijon, le 20 JUIN 2018

Réf.: CAB/FS/SH/SP

Madame, Monsieur,

Récemment, vous m'avez alerté sur l'annonce du gouvernement d'abaisser la vitesse maximale autorisée de 90 à 80 km/h sur les routes à double sens sans séparateur central, à compter du 1^{er} juillet 2018 et je vous en remercie.

Cette mesure a suscité de nombreuses inquiétudes et incompréhensions que je partage.

Une fois de plus, se pose le problème de la méthode et le manque de concertation préalable du Gouvernement pour traiter cette question. Une concertation est la moindre des choses quand on sait que les Départements gèrent près de 380 000 kilomètres de routes départementales potentiellement concernées par cette disposition.

Au Conseil Départemental de la Côte-d'Or, nous avions émis le souhait dans un vœu que le Gouvernement renonce à son projet d'un abaissement global de la vitesse au profit de solutions pragmatiques, en privilégiant le cas par cas sur les tronçons les plus accidentogènes.

En tant que Président du groupe DCI à l'Assemblée des Départements de France (ADF), j'ai signé une lettre ouverte au Premier Ministre cosignée par 37 autres Présidents de Conseils Départementaux mais malheureusement notre avis n'a pas été pris en compte.

Encore une fois, qui est visé ? Ce sont les personnes qui ont besoin de se déplacer pour aller travailler. Après la hausse des coûts du gazole, c'est un nouveau coup dur porté contre le monde rural. Chacun en a assez, et moi le premier, des mesures prises d'en haut sans concertation. Car, en réalité, passer de 90 à 80 km/h là où il n'y a pas de risque particulier n'aura que pour conséquences de prélever des points sur les permis et percevoir des amendes.

Dans le département de la Côte-d'Or, ce sont des dizaines d'agents qui entretiennent, rénovent, aménagent, auscultent ou sécurisent quelque 5 800 km de routes départementales au quotidien. Avec un leitmotiv : garantir la sécurité des usagers. Chaque accident est analysé lors d'une réunion d'un Collège de la Sécurité Routière. Il est disséqué, évalué et, en cas de besoin, les services départementaux apportent une solution pour améliorer la sécurité.

Je connais parfaitement le réseau routier départemental. Pourquoi ne travailleraisje pas avec les services de l'Etat pour identifier les portions les plus accidentogènes ? Pourquoi généraliser une mesure alors qu'on pourrait faire du cas par cas ?

.../...

Les routes nationales, qui sont de la compétence de l'Etat, ne sont pas plus sûres que les routes départementales. Si nous prenons l'exemple de la RCEA, la Route Centre Europe Atlantique. C'est une route nationale, qui dépend de l'Etat, et c'est aussi une route qui est surnommée la « route de la mort ». 80 morts au cours des six dernières années dont 2 pas plus tard que jeudi 7 juin dans un accident impliquant 5 camions. Des camions dont la vitesse est limitée à 80 km/h. Il serait plus utile que l'Etat engage déjà les travaux pour sécuriser ses routes nationales au lieu de faire la leçon aux Départements. Pour la RCEA, M. André ACCARY, Président du Conseil Départemental de la Saône-et-Loire, vient d'annoncer le déblocage de 10 millions d'euros supplémentaires immédiatement pour accélérer les travaux. L'Etat pourrait prendre exemple sur cette action.

Plutôt que d'appliquer la réduction de vitesse de manière uniforme, elle doit être décentralisée au niveau des Départements, afin de l'adapter aux réalités des territoires, en associant un large nombre d'acteurs, et ciblée sur les routes accidentogènes.

Le Premier Ministre doit également entendre le message des membres de son propre Gouvernement qui ont fait part de leur doutes quand à l'utilité de cette mesure.

Je peux vous assurer que les élus locaux ne veulent pas moins de sécurité routière mais mieux de sécurité routière.

Les comparaisons avec d'autres pays européens montrent que le lien entre limitation de vitesse et nombre de morts sur les routes n'est pas aussi évident que veut bien le dire le Gouvernement.

Le Premier Ministre a donc rejeté la main que lui tendaient les Présidents de Départements et les Sénateurs depuis plusieurs mois.

Monsieur Edouard PHILIPPE n'a tenu aucun compte des nombreuses propositions constructives formulées depuis des mois, s'arc-boutant sur les résultats d'obscures études et d'une expérimentation sur quelques dizaines de kilomètres.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

François SAUVADET
Ancien Ministre